

inscrire les mots d'ordre qui leur seront passés par téléphonie sans fil, à 10 heures, 11 heures, 13 heures, 14 heures et 15 heures (heure légale française), sur une longueur d'onde de 322 mètres pendant cinq minutes ;

7° Les appareils récepteurs utilisés devront être capables de permettre la réception de toutes les longueurs d'onde utilisées normalement en téléphonie sans fil, c'est-à-dire de 250 à 3.000 mètres ;

8° Un jury examinera à l'arrivée les appareils des concurrents ayant satisfait aux conditions précédentes et fixera le classement en tenant compte de la sensibilité et de la sélectivité des appareils, de leur poids en ordre de marche et de leur encombrement, ainsi que de l'état mécanique dans lequel ils se trouveront après le parcours ;

9° Les appareils utilisés seront plombés au départ et les plombs devront être présentés intacts aussi bien en cours de route qu'à l'arrivée.

Dans ce but, les appareils devront être présentés aux contrôleurs ou commissaires qui le demanderont sur la route ;

10° Les concurrents ont intérêt à se munir d'une carte routière donnant les environs de Paris dans un rayon de 50 kilomètres ;

11° Le parcours total comprend environ 200 kilomètres.

12° Les concurrents doivent tenir leur droite sur la route et laisser passer les voitures plus rapides au premier avertissement de celles-ci ;

13° Tous les concurrents s'engagent à obéir aux ordres des commissaires dont les véhicules seront pourvus de fanions spéciaux.

*Le Président
du Comité d'organisation,
HENRY ETIENNE.*

*Le Commissaire général,
E. DEHORTER.*